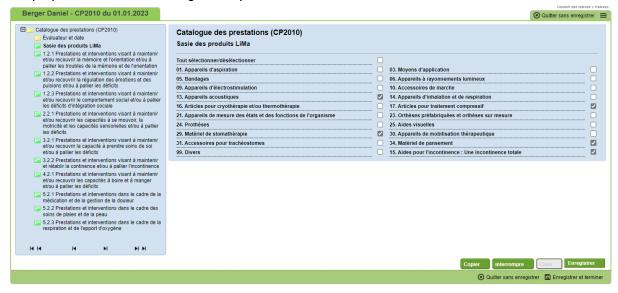


Groupes de produits LiMA dans le formulaire de déclaration des besoins en soins de BESA

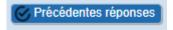
Suite aux demandes de nos clients, nous avons procédé à une mise à jour de BESA Prestations. Cette mise à jour est disponible gratuitement pour tous nos clients à partir de la version 6.9.6-147.

La convention administrative entre ARTISET (avec l'association de branche CURAVIVA), Senesuisse et tarifsuisse sa du 1 er janvier 2022 stipule qu'outre la fourniture de prestations de soins, les produits LiMA doivent également être prescrits par un médecin (art. 7.1). Jusqu'à présent, les fournisseurs de prestations devaient l'indiquer à l'aide d'un formulaire supplémentaire.

Avec la mise à jour, il sera désormais possible, en option, de saisir les besoins prévisibles en produits LiMA à l'aide du numéro à deux chiffres des groupes de produits (y compris le degré d'incontinence pour le matériel d'incontinence). Un onglet séparé "Saisie des produits LiMA" est intégré à cet effet dans le catalogue des prestations. Celui-ci ne doit pas obligatoirement être rempli pour clôturer le catalogue des prestations.



Comme dans d'autres domaines, il est possible de reprendre les valeurs précédentes (à partir du 2e passage).





Dans l'onglet " Évaluateur et date", le groupe de produits LiMA pour le matériel d'incontinence est automatiquement repris lors de la saisie d'un degré d'incontinence moyen ou élevé.



Une fois le catalogue des prestations clôturé, les groupes de produits LiMA saisis peuvent être affichés dans un encadré spécifique du formulaire de déclaration des soins requis (Niveau EMS > Gestion des relevés > Soins requis) et transmis au médecin pour signature.

Total des minutes	112	112			
Niveaux tarifaires	6	6			
Remarque:					
Titres:					
Saisie des produits LiMa : 13, 17, 29, 34	Produi	Produit LiMa 15 : Une incontinence totale			

Si l'onglet "Saisie des produits LiMA" n'est pas rempli, l'affichage du formulaire de déclaration des soins requis reste inchangé.